



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

Présents-es :	M. René GISIGER, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN (Vice-présidente), Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN, Prisca WASEM et Bénédicte DE RAEMY
	MM. David BEDERT, Christian CHEYROUX, Thomas GAUDIN, Michel MOUTON Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire
	MM. Fernand SAVIGNY et Yves Marie TRONO, Conseillers administratifs
Excusés :	MM. Bastien BLANCHARD, Steve DELAUDE et Stéphane HILTY
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

---

### ORDRE DU JOUR

---

<b>A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 17 novembre 2016 .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Communications du Bureau du Conseil municipal .....</b>	<b>3</b>
1. Prise de position du CM suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 30 novembre 2016 .....	3
2. Informations diverses .....	3
b) Visite du Conseil municipal de Bardonnex.....	5
<b>C. Rapport de commissions.....</b>	<b>5</b>
1. Rapport de la Commission sociale : Subventions aux associations selon le budget 2016 - Supplément au rapport du 20 octobre 2016 .....	5
<b>D. Propositions du Conseil administratif .....</b>	<b>5</b>
1. <b>Projet de délibération no 12-2016</b> : Crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2016 de la commune de Perly-Certoux .....	5
2. <b>Projet de délibération no 13-2016</b> : Constitution d'une servitude de superficie au profit des Services Industriels de Genève, sur la parcelle N° 492, feuille 7, sise sur la commune de Perly-Certoux.....	7
<b>E. Communications du Conseil administratif.....</b>	<b>7</b>
1. Divers .....	7
a) Possible dépassement de budget 2017 .....	7
b) Information sur les chantiers en cours (génie civil) .....	8
c) Graphiques de la fiscalité 2012.....	9
d) Réponses aux questions individuelles .....	9
i) Question de M. Hilty sur l'engagement de procès-verbaliste pour les commissions (séance du 17.11.2016) ...	9
e) Information sociale.....	10
<b>F. Propositions individuelles et questions .....</b>	<b>10</b>

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

a) Borne au chemin du Cimetière .....	10
b) Dangerosité du trottoir aval de la route de Certoux .....	10
c) Route de Certoux 25 .....	10
d) Tram et enquête publique.....	11
e) Tri des déchets de cuisine .....	11
f) Vélospot .....	11
g) Miroir au 291, Route de St-Julien .....	11
h) Repas de Noël des Aînés .....	11

Le Président, M. Gisiger souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue Christian Gorce, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Yves-Marie Trono. Il excuse les absences de MM. Blanchard, Delaude et Hilty.

Il ouvre la séance à 20h02.

Concernant l'ordre du jour, il demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord de se prononcer le soir-même sur le PV de la séance précédente, celui-ci étant parvenu tardivement aux membres, ou s'ils souhaitent reporter l'examen du PV à la séance de janvier 2017. Les membres étant d'accord de l'examiner le soir-même, le Président ouvre la discussion sur ce premier point de l'ordre du jour.

### A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 17 novembre 2016

Les modifications suivantes sont demandées :

P. 1, mentionner l'absence de M. Trono, modifier en conséquence la page 2 (Salutations du Président) : *Il salue Christian Gorce, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Yves-Marie Trono. Il excuse les absences de M. Trono, Conseiller administratif,(...)*

P. 5

3<sup>e</sup> paragraphe, ajouter : M. Cheyroux demande si ce plan de site est un outil **utilisé** par de nombreuses communes

4<sup>e</sup> paragraphe, dernière phrase, modifier : (...) *mais en cohérence avec ses ces définitions de ce qu'il y a à protéger.*

5<sup>e</sup> paragraphe, modifier : M. Gorce relit ~~une~~ la définition **légal**e de ce qu'est un plan de site.

11<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>ère</sup> phrase, modifier : M. Gorce appuie qu'actuellement, les ~~exigences~~ **souhaits** de la commune, (...)

P. 6

1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, supprimer : (...) *n'est pas forcément le bureau qui sera retenu ~~forcément~~ pour ce travail.*

5<sup>e</sup> paragraphe avant la fin : M. Mouton craint que, dans les différentes phases, notamment d'opposition, si les conseils municipal ou administratif font des remarques, ~~ou~~ **la CMNS** leur rétorque qu'ils n'y connaissent rien, que les remarques de la commune ne sont pas valables, **qu'au final**, c'est ~~leur~~ plan de site **de ladite commission** qui s'impose.

P. 7, dernier paragraphe : (...) *qui définit que le Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) doit être financé par les communes sous forme de crédit d'investissement, ~~sur~~ **pendant vingt ans, qui correspond à la durée du Fonds. une trentaine d'années.***

P. 8, dernière phrase de M. Savigny, modifier : C'est un fonds de ~~renovation~~ **réserve**.

P. 15, point c) dernière phrase, supprimer : M. Gorce répond qu'aucun appel d'offre n'a encore été fait. Ici, compte tenu du montant, on est dans une procédure de gré à gré. ~~à un seul bureau.~~

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 15, point d), 2<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *M. Gorce demande **s'il est souhaitable** que la commune ~~souhaite~~ imposer des toitures plates.*

P. 15, 3<sup>e</sup> paragraphe avant la fin, supprimer la dernière phrase : ~~Il faudrait alors peut-être une subvention.~~

**Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 est accepté par neuf voix « pour » et 6 abstentions.**

### Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 20 octobre 2016

**Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2016 est accepté par neuf voix « pour » et 6 abstentions.**

#### **B. Communications du Bureau du Conseil municipal**

1. Prise de position du CM suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 30 novembre 2016

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix les décisions comme suit :

- a. **Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 30 novembre 2016 relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 200'000.- à la construction de la nouvelle Halle de curling.**
- b. **Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 30 novembre 2016 relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 7'000'000.-- à la reconstruction du Théâtre de Carouge, toutefois limitée à 25% du montant de la participation.**

2. Informations diverses

- a) Lettre des 8P (Education citoyenne)

Le Président lit le courrier adressé par deux classes d'élèves de 8P au Conseil.

*Concerne : projet citoyen année 2016-2017*

*Cher Monsieur le Maire, chers Conseillers Administratifs, chers Conseillers Municipaux,*

*A la suite de la visite de la Mairie, avec tous les élèves de 8P, nous avons réfléchi à une idée de projet citoyen à vous présenter.*

*Nous nous sommes réunis et les idées ont été nombreuses. Nous avons dû alors argumenter, défendre nos idées et voter.*

*Il y avait surtout deux projets qui nous tenaient à cœur. Nous avons alors voté.*

*Voici notre idée.*

*Nous aimerions mettre sur pied une journée des ARTS à l'école de Perly durant laquelle un concours de LOGO « Ecole de Perly » serait organisé. Ce logo serait ensuite imprimé sur des t-shirts. Ceux-ci seraient offerts à tous les élèves de l'école et portés pour les promotions.*

*En même temps, nous aimerions convier différents artistes qui présenteraient leur travail aux enfants de l'école et créer aussi des ateliers pour décorer l'école avec des fresques ou autres.*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Et plus particulièrement pour les 8P, nous souhaiterions aussi inviter des tagueurs qui nous enseigneraient cette technique et nous feraient comprendre la différence entre « tag et graffiti ».*

*Nous aurions donc besoin d'un financement pour payer les t-shirts pour tous les élèves de l'école, pour indemniser les artistes qui seraient d'accord de venir travailler avec nous, ainsi que pour le matériel nécessaire.*

*Nous pensons que le t-shirt avec le logo serait un magnifique souvenir pour nous, mais aussi pour tous les élèves. Ils porteraient ainsi fièrement les couleurs de la commune. Ce serait les élèves de toute l'école qui voteraient pour le logo final par le biais d'un concours.*

*Pour la journée des ARTS, on aimerait que toute l'école participe et que ce soit un moment de partage, d'entre-aide, de création personnelle qui développerait notre imagination. Pour les tagueurs, cela nous sensibiliserait aussi à prendre soin des murs de la commune, parce que les vrais tags sont des œuvres artistiques.*

*Nos différentes œuvres pourraient aussi être admirées par le public lors des promotions.*

*Avant de terminer cette lettre, nous aimerions vous exposer notre second projet qui, à quelques voix près, n'a pas pu être choisi. C'est aussi ça la démocratie.*

*De nombreux élèves souhaitent que l'on vous demande de couvrir l'agorespace. En effet, par temps de pluie ou durant les fortes chaleurs, celui-ci n'est plus utilisable et c'est dommage. Seriez-vous d'accord de réfléchir à cette idée même si ce n'est pas dans le cadre de notre projet citoyen ? Peut-être n'est-ce tout simplement pas possible ?*

*Merci d'avoir pris le temps de nous lire.*

*Dans l'attente d'une réponse de votre part, que nous nous réjouissons de lire, recevez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Administratifs et Municipaux, nos salutations les meilleures.*

*Les élèves de 8P*

Ayant terminé sa lecture, le Président passe la parole à Mme Maytain, présidente de la commission Enfance et Jeunesse.

Mme Maytain indique que la Commission a eu l'occasion de discuter de ce courrier et que ses membres se sont assez vite ralliés à la proposition de journée artistique et créative réunissant toute l'école qu'elle contient. Mme Maytain souligne qu'un T-Shirt avait été réalisé pour les 30 ans de l'école et que cela avait été assez porteur. L'idée de l'exposition ouverte à tous, et le fait que le projet ne soit pas très gourmand financièrement, ont achevé de convaincre la Commission de donner un préavis positif à ce projet d'éducation citoyenne. Mme Maytain rappelle que dans l'idée de l'éducation citoyenne, ce projet sera rediscuté et travaillé au sein de l'école mais aussi avec le Conseil administratif et la Commission. Potentiellement, ce projet d'art ne finira pas sur des murs de la commune mais sur des grands tableaux, visibles et exposables.

M. Bédert souligne que l'encadrement existe et rend le projet facilement réalisable.

Comme le coût du projet est demandé, M. Schweizer avance le chiffre de CHF 1500.-, demandé par l'Appertoux, qui avait le même projet.

Mme de Raemy avance que l'équipe a des compétences pédagogiques et pas uniquement du matériel pour faire des graffitis. Elle précise que l'Appertoux peut aussi aider, si besoin.

Comme des Conseillers municipaux s'interrogent sur le nombre d'élèves et l'encadrement adéquat, Mme Maytain rappelle que cela entre dans les discussions qui sont menées ensuite avec les élèves de 8P dans le cadre de l'Éducation citoyenne, pour construire le projet.

M. Gorce rappelle que le projet de l'an dernier avait soulevé de nombreux débats au sein de la Commission, ce qui n'est pas le cas de ce projet-ci. Maintenant, l'important est de rencontrer une délégation pour qu'elle puisse préciser le projet aux Autorités. Concernant le lieu d'exposition, par exemple, le Centre de vie intergénérationnel pourrait offrir un cadre intéressant. Mais, c'est à discuter avec les élèves car cela reste leur projet.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gaudin rappelle que l'an dernier, les élèves avaient été motivés pour apporter du financement. Il trouverait bien s'ils étaient prêts à réitérer cette démarche cette année.

Le Président conclut sur le fait que c'est un bon projet.

Mme Maytain ajoute que le débat de ce soir sera la première décision qui sera rapportée aux élèves, c'est la décision du Conseil municipal sur leur projet.

Le Président est invité à faire voter le Conseil sur ce projet.

**Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal prend acte du projet de journée des ARTS proposé par les élèves de 8P pour l'année 2017 dans le cadre de l'Education citoyenne.**

### b) Visite du Conseil municipal de Bardonnex

Le Président a contacté le Bureau du Conseil municipal de Bardonnex, pour transmettre l'invitation du Conseil municipal de Perly-Certoux, en retour de la leur de l'an passé. Des propositions de dates seront recherchées pour fin avril, début mai. L'idée est de les inviter à une visite du Centre de vie intergénérationnel, avec un apéritif ensuite.

## C. Rapport de commissions

### 1. Rapport de la Commission sociale : Subventions aux associations selon le budget 2016 - Supplément au rapport du 20 octobre 2016

Mme Bowman, présidente de la Commission, informe qu'un montant de CHF 1000.- avait été remis à un projet de rénovation d'une école au Kosovo. Lorsque le montant a été remis, les initiants, soit des élèves du Collège de Sismondi ont informé la commission que le projet était terminé et avait déjà été totalement subventionné. Le montant a donc été réutilisé pour une association, Kombit, que connaît M. Cheyroux. Il a présenté cette association, qui intervient en Haïti suite à l'ouragan Matthew à la Commission, qui a accepté de lui verser les CHF 1000.-. Ce montant servira à l'achat de matériels utiles à la reconstruction des maisons et au travail dans les champs. La présidente dispose du dossier pour les Conseillers municipaux intéressés.

**Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport complémentaire au rapport de la Commission des affaires sociales sur les subventions aux associations selon le budget 2016, qui attribue CHF 1000.- à l'association Kombit.**

## D. Propositions du Conseil administratif

### 1. **Projet de délibération no 12-2016** : Crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2016 de la commune de Perly-Certoux

Le Président informe d'un changement survenu après que le document a été envoyé aux Conseillers municipaux : Au point 1, le montant total est de CHF 1'190'000 car le montant attribué à la rubrique 34.332 « Rénovation de la piscine communale » est de CHF 70'000.- au lieu de CHF 80'000.-. Le total se trouve modifié par cette diminution de CHF 10'000.- également dans la page 2 du document, aux points 2 et 3.

M. Savigny présente des diagrammes qui montrent les effets des amortissements complémentaires votés en 2015, qui impactent en moins les amortissements à faire dans les années suivantes (2017, 2018, etc). Ceux de 2016 auront un effet visible un peu plus lointain mais représenteront également des économies dans les charges des budgets des années futures.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture de la délibération, puis la fait voter comme suit :

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### **CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016 DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

*Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le projet pour la commune de se donner la possibilité d'enregistrer des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2016 comme proposé par la commission des finances lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016 relative au budget 2017;*

*Vu les mises à jour des évaluations fiscales 2016 reçues de l'administration cantonale dont les dernières ont été communiquées à la fin du mois d'octobre 2016;*

*Vu l'analyse de l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2016 sur les charges de fonctionnement futures;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal  
décide*

**à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour »**

1. *De procéder à des amortissements complémentaires en 2016 d'un montant total de 1'190'000CHF sur les crédits suivants :*

- Rubrique 33.332 «Réaménagement espace de jeux parc Quedan»	50'000 CHF
- Rubrique 33.332 «Nouvel hangar de Certoux (participation)»	100'000 CHF
- Rubrique 34.332 «Aménagement zone extérieure Football»	50'000 CHF
- Rubrique 34.332 «Rénovation de la piscine communale»	70'000 CHF
- Rubrique 34.332 «Courts de tennis - rénovation complète»	70'000 CHF
- Rubrique 35.332 «Réalisation Agorespace»	50'000 CHF
- Rubrique 35.332 «Rénovation & aménagement Maison Besson»	180'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Aménagement route de Certoux-Lully-giratoire»	200'000 CHF
- Rubrique 72.332 «Création de trois Eco-points»	140'000 CHF
- Rubrique 74.332 «Agrandissement colombarium & aménagement cimetière»	200'000 CHF
- Rubrique 79.332 «Plan Directeur Communal»	80'000 CHF

2. *De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2016 sous les rubriques 33.332 pour un montant de 150'000CHF, 34.332 pour un montant de 190'000CHF, 35.332 pour un montant de 230'000 CHF, 62.332 pour un montant de 200'000 CHF, 72.332 pour un montant de 140'000 CHF, 74.332 pour un montant de 200'000 CHF et 79.332 pour un montant de 80'000 CHF.*

3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de 1'190'000 CHF*

4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. **Projet de délibération no 13-2016** : Constitution d'une servitude de superficie au profit des Services Industriels de Genève, sur la parcelle N° 492, feuille 7, sise sur la commune de Perly-Certoux

M. Savigny précise qu'il s'agit de donner au SIG le droit formel d'utiliser une petite surface du domaine communal public sur laquelle les SIG doivent mettre un coffret de centralisation pour la distribution du réseau. La boîte est déjà construite, les SIG ont besoin d'une garantie qu'on ne leur demande pas de déplacer cette petite construction, d'où leur besoin de bénéficier d'une servitude, qui fait l'objet de cette délibération.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

### **PROPOSITION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE SUPERFICIE AU PROFIT DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE, SUR LA PARCELLE N° 492, FEUILLE 7, SISE SUR LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

*Vu la demande des Services Industriels de Genève (ci-après SIG) de leur accorder une servitude de superficie pour établir, maintenir et adapter aux exigences nouvelles une construction légère en élévation sur la parcelle N° 492, feuille 7 de la commune de Perly-Certoux,*

*vu la nécessité pour les SIG de disposer de cette construction légère qui sera un coffret de coupe pour câbles basse tension,*

*vu le plan de servitudes N° 35-05.12 Bc établi par les SIG,*

*vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

#### **décide**

**à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour »,**

1. *D'accepter que soit inscrite au profit des SIG sur la parcelle N° 492, feuille 7 de la commune de Perly-Certoux, une servitude de superficie pour établir, maintenir et adapter aux nouvelles exigences une construction légère en élévation telle que prévue dans le plan de servitudes annexé.*
2. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié nécessaire.*

## **E. Communications du Conseil administratif**

1. Divers

- a) Possible dépassement de budget 2017

M. Gorce informe que le Conseil administratif a été approché par l'Association des Jeunes Musiciens de Perly-Certoux (AJMPC) avec une demande de mise en place d'une ligne spéciale Noctambus pour la soirée Disco que cette association organise en février 2017. La même demande avait été formulée en 2016. Il s'agit d'assurer le retour vers le centre-ville des participants à cette soirée disco. L'AJMPC a présenté son budget 2017 en omettant de présenter la demande pour le Noctambus, une dépense qui se monte à environ CHF 900.-. M. Gorce propose que le Conseil municipal accepte un possible dépassement de la ligne budgétaire 30.03.365.00, de l'AJMPC, pour couvrir la dépense de cette ligne Noctambus.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Maytain se fait préciser que le Noctambus ordinaire remonte les jeunes de la ville à la campagne, qu'il ne redescend en ville et qu'il est donc nécessaire de demander un Noctambus spécial qui redescendent des jeunes en ville

M. Trono indique qu'après la décision du Conseil municipal, il faudra encore demander à Noctambus s'il accepte cette demande. Si non, la somme demandée ne sera pas dépensée.

M. Gorce précise que ce montant de CHF 900.- est calculé sur la base du coût de cette prestation en 2016.

M. Mouton demande si le taux d'occupation est connu. M. Gorce répond que non, mais ajoute que si l'AJMPC redemande cette prestation, c'est qu'elle a sans doute rempli sa mission en 2016.

M. Bédert se fait confirmer que la soirée se déroule à la salle polyvalente et que l'entrée est payante.

M. Gaudin indique que si la soirée génère un bénéfice, il serait normal que l'AJMPC assume ces frais.

M. Gorce informe que l'association a présenté un budget et que le bénéfice attendu ne permet pas de financer cette dépense. Il ajoute que la demande est pertinente aussi compte tenu de conditions de sécurité. Si l'AJMPC n'avait pas oublié de le demander, ce montant aurait probablement figuré au budget 2017.

La parole n'étant plus demandée, le président met ce dépassement aux voix :

**Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide d'accepter la participation de la commune au financement d'un Noctambus, que demande l'Association des Jeunes Musiciens de Perly-Certoux, pour raccompagner en ville les participants à la disco qu'elle organise en février 2017.**

### b) Information sur les chantiers en cours (génie civil)

M. Trono présente l'état des travaux en cours, de manière que les Conseillers municipaux disposent d'informations à jour sur les divers chantiers en cours dans la commune. Il annonce que les chantiers s'arrêteront le 21 décembre 2016 à 12h et reprendront le lundi 16 janvier 2017.

Concernant l'assainissement du village de Perly, les enrobés seront posés avant les fêtes au chemin du Village et au chemin des Mollex. Il est espéré que l'enrobé final puisse être posé aussi dans ce délai. Dès le 30 janvier 2017, le chemin du Relai (tronçon Mollex-Village) sera fermé pour une durée de 5 mois. L'accès des riverains est maintenu en fonction des étapes de fouilles. Dès le 16 janvier, reprise des travaux au chemin du Village dans le dernier tronçon jusque vers la mairie. A la même date, les travaux de la nouvelle place commencent, angle Mollex/Crue/Village. Dès le 23 janvier, les travaux de la place au milieu du village de Perly commencent aussi. La fin des travaux du chemin du Village est programmée pour avril. Le début des travaux de la place vers la Mairie est prévu à fin avril.

Concernant le village de Certoux, les travaux qui ont débuté le 15 février 2016, tous les enrobés seront posés avant les fêtes, sous réserve des conditions météorologiques. La ligne du bus 42 sera remise en fonction le 21 décembre, dans son parcours initial. Le chantier s'arrêtera le 22 décembre à 12 h et reprendra le lundi 16 janvier. Les travaux débiteront par le chemin de Foulon puis du Pré-de-Lug. Les travaux d'éclairage public au chemin de Carqueville sont prévus pour le début d'année. La pose des enrobés « de la couche de roulement » sont prévus pour fin mars ou début avril 2017, toujours sous réserve des conditions météorologiques.

Concernant l'aménagement routier route de Certoux, tronçon ch. du Pont-rte de Lully, le bureau Henchoz a été mandaté pour le projet de plantation au-dessus du mur, y compris la pose d'une barrière au-dessus du mur. La commune a envoyé tous les courriers à tous les propriétaires puisque la commune leur propose de replanter des arbres à ses frais. Les 90% ont répondu, la commune cherche à joindre les 10% restant. Les plantations sont prévues au printemps.

L'aménagement routier à la route de Certoux, tronçon route de Base-Tennis, démarre le 16 janvier. L'entreprise Simond SA est l'entreprise adjudicatrice des travaux d'aménagements, suite à la procédure ouverte, conformément à la procédure AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics). Il est prévu de réaménager ledit tronçon de la route de Certoux par la création de places de stationnement : 19 places pour voitures et 6 places pour deux roues



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

sont existantes autour du club house. Le projet prévoit 24 places «voitures» et 20 places «deux roues» au niveau du club house et 19 places «voitures» entre Livron et les tennis. Sont également prévus un éclairage public avec détecteur de mouvement, le réaménagement des abords du club house et l'implantation, côté Couvert, d'un Eco-point avec 4 conteneurs, comprenant, un container ordures ménagères, un verre, un pet, un papier. Pendant la phase de ces travaux, ce tronçon de la route de Certoux sera mis en sens unique. Il est prévu une mise en zone 30km/h du tronçon et une limitation de la durée du stationnement à 4h.

Enfin, concernant l'aménagement chemin du Pont, le cahier des charges pour la recherche d'un mandataire est en cours de préparation.

M. Simon fait remarquer que la route de Certoux depuis la route de Base étant en circulation interdite avec «riverains autorisés», il se demande quelle est l'opportunité de mettre un écopoint à un endroit où les gens ne peuvent pas aller.

Le fait que le tronçon soit en circulation interdite étonne. M. Trono vérifiera.

Le Président rappelle la tenue de Rock en l'Aire au Couvert, qui débute à fin mai.

M. Trono informe qu'un banc a été installé à la patinoire. M. Bédert l'a déjà testé et en est très heureux. M. Trono informe aussi qu'au même endroit, les deux tables de ping-pong sont installées.

### c) Graphiques de la fiscalité 2012

M. Savigny indique que la commune a reçu récemment des statistiques sous forme chiffrée sur la composition des contribuables qui payent des impôts sur la commune. Les graphiques présentent l'évolution de cette structure. M. Savigny précise que les données sont celles de l'année 2012. Il explique que l'administration fiscale ne communique des statistiques à l'ensemble des communes qu'à partir du moment où elles reflètent un avancement de la taxation d'au moins 90% du total de l'impôt connu ou pouvant être estimé.

Les graphiques seront joints au procès-verbal. M. Savigny les commente. M. Savigny rappelle que les contribuables sont les personnes qui sont domiciliées ou qui travaillent sur la commune sans y habiter. Le nombre total des contribuables sur la commune est de 2450. Un petit nombre de contribuables, 5%, apportent le quart des recettes fiscales en payant entre CHF 5000.- et 20'000.- d'impôts. Les personnes morales ne sont pas intégrées dans ces statistiques. Vu leur faible nombre, certaines informations les concernant entreraient sûrement dans la catégorie des informations confidentielles, car elles identifieraient trop fortement une entreprise.

### d) Réponses aux questions individuelles

#### i) Question de M. Hilty sur l'engagement de procès-verbaliste pour les commissions (séance du 17.11.2016)

M. Gorce rappelle que M. Hilty avait demandé que les commissions puissent bénéficier de procès-verbalistes professionnelles pour la prise de PV. Il indique que le Conseil administratif serait d'accord que, pour des sujets lourds, comme le PDCom, qui suscitent de longs débats, l'engagement d'un-e professionnel-le serait possible pour prendre le PV. Pour les PV plus simples, ce qui reste le cas dans la majorité des commissions, le principe d'une prise de PV par un des membres de la commission serait conservé. M. Gorce signale que, si le Conseil n'était pas d'accord avec cette proposition, le budget 2017 ne comprend pas de montant pour des procès-verbalistes externes pour toutes les Commissions. Un montant est prévu uniquement pour les séances en commission qui traitent du PDCom.

M. Trono ajoute que le tarif connu d'une heure de procès-verbaliste se monte à CHF 250.-.

Le Président estime que, si disposer d'un-e procès-verbaliste est une valeur ajoutée, alors cela vaut la dépense. Il invite à voir la proportion avec les autres dépenses que fait la commune.

M. Trono ajoute que le montant est de CHF 3000.-, divisé par le tarif horaire, cela ne donne pas un grand nombre d'heures. Il n'est pas possible que chaque Commission dispose d'un-e procès-verbaliste à demeure.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce abonde, il faudrait réserver la possibilité à des procès-verbaux compliqués ou plus importants en volume, mais ne pas généraliser cette pratique. Il rappelle que, si un-e Président-e le souhaite, il/elle devrait de toute façon passer par le Secrétariat général pour obtenir un-e procès-verbaliste.

Plusieurs présidents de commission indiquent qu'ils n'auraient pas besoin d'utiliser cette possibilité. La conclusion est que la présence d'un-e professionnel-le est judicieuse pour la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité.

### e) Information sociale

M. Savigny souhaite donner une information pour que les Conseillers municipaux la relayent en cas de question. Cette information a un rapport avec une personne qu'on peut croiser dans la commune, qui a un certain âge, et qui donne l'impression d'être dans le besoin. Cette personne ne souhaite pas être aidée, elle a la possibilité de dormir dans des endroits sûrs et elle se trouve très bien comme ça. Cela fait des dizaines d'années qu'elle vit comme cela. On peut la voir sur un banc, mais c'est son choix et elle ne demande rien d'autre qu'une certaine tranquillité autour de sa manière de vivre. Le Conseil administratif a été interpellé sur les actions que la commune devrait mettre en place pour aider cette personne, et il répondra à ces interpellations de cette manière, que la personne souhaite qu'on la laisse tranquille.

M. Bédert s'assure que le Conseil administratif répondra à un courrier sur ce sujet.

M. Cheyroux, faisant référence à la personne qui stationne sur le banc devant la poste – et dont il est question ici – demande à quel numéro on doit s'adresser si, à 22h, on voit une personne dans le besoin.

M. Savigny répond que, dans le doute, on peut appeler la police.

## F. Propositions individuelles et questions

### a) Borne au chemin du Cimetière

M. Simon demande où en est la pose de la borne au chemin du Cimetière.

M. Trono précise que la fermeture du chemin du Cimetière est en cours de traitement. La demande a été déposée, les compléments demandés ont été apportés. M. Trono espère que l'autorisation définitive de poser cette barrière sera donnée en tout début d'année.

### b) Dangerosité du trottoir aval de la route de Certoux

M. Cheyroux indique que deux mères habitant Certoux lui ont rapporté que le trottoir aval, sur la route de Certoux, entre le rond-point de l'église et le début des habitations, était étroit, et donc dangereux. D'autant que la vitesse à cet endroit est élevée pour les voitures. L'espace est mince si les enfants sont en trottinette sur ce trottoir.

M. Trono rappelle que ces trottoirs ont la même dimension que tous les autres trottoirs refaits dans la commune et que cette dimension est celle de la norme légale en la matière. L'étroitesse du trottoir relève d'une impression, d'un ressenti, mais le trottoir est bien normal. Il suggère le chemin des Nanpolets comme passage de déviation.

M. Savigny souligne la courbe de la route, qui accentue l'impression d'étroitesse.

Mme Blatter Barros Da Silva relève que la circulation a augmenté et que les voitures roulent vraiment vite. Le trottoir peut avoir n'importe quelle largeur, c'est devenu dangereux du fait des véhicules et de leur vitesse sur cette route.

### c) Route de Certoux 25

M. Bédert revient sur le tracé de la route de Certoux à la hauteur du no 25, où se situe une chicane. Là aussi, les voitures roulent au-delà du 30 km/h car elles mordent constamment sur la piste cyclable, du fait de leur vitesse. Il pressent qu'il y aura un jour un accident. Il demande s'il y aura des contrôles un jour.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### d) Tram et enquête publique

M. Cheyroux, prenant acte qu'une enquête publique sera lancée sur le tracé du tram en janvier 2017, demande comment la commune va réagir.

M. Savigny répond que la Commission Aménagement, Urbanisme, PDcom et Mobilité abordera ce sujet. Pour cela, la commune court après les plans depuis six mois, qui lui sont refusés avant la mise à l'enquête publique. La commune a déjà mandaté un spécialiste en transports et mobilité pour traiter ce sujet. Il a analysé les plans déjà en possession de la commune et a fait une présentation à la Commission. Il est prêt à réagir sur ce sujet dès la mise à l'enquête publique. Le prochain Conseil municipal se tiendra dans la période du délai de la procédure de mise à l'enquête publique.

Le Président, qui préside également la Commission précitée, informe que la Commission a passé un long moment sur ce sujet et que la présentation du mandataire était excellente. L'alternative proposée est bonne, mais il ne peut pas en dire davantage à ce sujet maintenant mais peut-être au prochain Conseil.

### e) Tri des déchets de cuisine

M. Prina souhaite savoir si des statistiques sur ce tri sont déjà parvenues à la commune.

M. Gorce répond que c'est prématuré à ce stade, peut-être au prochain Conseil municipal ou le suivant.

### f) Vélospot

M. Mouton demande à connaître le taux d'utilisation des vélos à la station Vélospot.

### g) Miroir au 291, Route de St-Julien

Mme De Raemy signale que ce miroir a sans doute été bougé et qu'il n'assure plus sa fonction.

M. Gorce suppose que ce miroir appartient certainement à la copropriété, voire au canton, car la route de St-Julien est cantonale. Il conseille à Mme De Raemy de s'adresser à la Direction générale des transports, qui a autorisé la pose de ce miroir et pourra donner le renseignement sur son propriétaire.

### h) Repas de Noël des Aînés

Mme Bowman demande de l'aide aux Conseillers municipaux pour aider à la mise en place l'après-midi, aller chercher des personnes et donner des coups de main pour la distribution des paquets et le service des digestifs.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite tout le monde à célébrer l'Escalade.

Il souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année à tous et toutes et clôt la séance à 21h43.

Le Président du Conseil

René Gisiger

La Vice-présidente du Conseil

Simone Bowman

Le Secrétaire

Jacques Nierlé